



communiqué

Date **Le 26 novembre 1992**

N° 221

Pour publication

LES MINISTRES WILSON ET McKNIGHT SE FÉLICITENT DE LA DÉCISION DE L'AUSTRALIE CONCERNANT LES IMPORTATIONS DE VIANDE DE PORC EN PROVENANCE DU CANADA

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, et l'honorable Bill McKnight, ministre de l'Agriculture, se sont félicités aujourd'hui de la constatation préliminaire de l'Australie, selon laquelle il n'y avait pas de raisons suffisantes pour imposer des droits antidumping ou des droits compensateurs sur les importations de viande de porc congelée en provenance du Canada.

L'industrie australienne avait prétendu que ces importations étaient subventionnées d'une façon déloyale et qu'elles faisaient l'objet d'un dumping dans le pays à des prix inférieurs aux prix du marché. Dans le rapport publié aujourd'hui par le service des douanes australien, ce dernier conclut qu'il n'y a aucun fondement à ces accusations. L'industrie australienne dispose maintenant de 30 jours pour en appeler de la décision.

«Nous nous réjouissons de cette décision qui vient confirmer notre opinion selon laquelle les importations de viande de porc du Canada ne menaçaient aucunement le marché australien, a déclaré M. Wilson. Le Canada continuera de défendre ses exportateurs contre de telles accusations injustifiées de pratiques commerciales déloyales.»

Le ministre McKnight a pour sa part ajouté que «les seules importations de viande de porc autorisées en Australie sont celles qui proviennent du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Nous nous sommes vraiment battus, de concert avec les provinces et l'industrie, pour avoir accès à ce marché. Je suis content que la décision annoncée aujourd'hui nous aide à le conserver. Nous continuerions à défendre les intérêts de nos entreprises même si l'industrie australienne en appelait de cette décision».